

Charte internet et des postes informatiques

De la médiathèque Guillaume Apollinaire de Fleury d'Aude



La consultation d'internet a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers de la médiathèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils. Elle est donc prioritairement réservée à la recherche d'informations.

1. Conditions d'accès

L'accès aux postes informatiques est ouvert à tous et gratuit. Il est soumis à une inscription préalable à la banque d'accueil.

Pour les usagers inscrits, un code d'accès leur sera fourni sur présentation de leur carte d'adhérent et sera valable 1 an.

Les personnes non inscrites devront présenter une pièce d'identité, un code d'accès leur sera alors attribué.

Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels, il est interdit de les communiquer à un tiers.

La consultation d'internet par les mineurs nécessite :

La signature d'une autorisation parentale

La présence d'un adulte pour les enfants de moins de 8 ans.

L'accès aux postes informatiques est ouvert aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Le tarif des impressions est fixé par décision municipale.

2. Conditions d'utilisation

Un poste ne peut être utilisé que par 2 personnes maximum.

Afin de faciliter la disponibilité des postes, il est limité à 1h par jour et par personne. En cas de besoin cette durée peut être allongée.

L'usage d'internet doit être conforme aux lois en vigueur.

Sont interdits :(cf. Code pénal)

La consultation de sites contraires aux missions des établissements public et à la législation française, notamment ceux à caractères violent ou pornographique, faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discriminations, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

Le piratage de tout logiciel ou de tout programme, le téléchargement ou le transfert de fichiers illégaux.

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. (cf. Code de la propriété)

a) Sécurité des postes

Les ordinateurs sont organisés en réseau. Le logiciel professionnel de gestion Cyberlux assure un contrôle sur les postes. Le logiciel garde en mémoire les recherches effectuées par les usagers. Les bibliothécaires n'ont pas accès à ces informations privées car elles sont cryptées. Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.

b) Interdits et autorisations

Il est interdit :

D'utiliser des clés USB ou disques durs externes

D'effectuer des achats et commandes en lignes, d'utiliser les discussions en ligne (Chat), de se connecter à Facebook

D'installer des programmes ou logiciels, modifier la configuration des machines

De transférer des fichiers via des logiciels de Peer-to-Peer

De télécharger ou consulter des fichiers illégaux

Les usagers peuvent :

Utiliser internet en conformité avec la législation

Imprimer, sachant que les impressions sont soumises à tarification

Consulter leur messagerie électronique

Enregistrer des fichiers sur le poste informatique pour un stockage momentané

3. Responsabilités

Chaque utilisateur est responsable de sa session. Il est informé que la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation et l'envoi de toute information nominative s'effectue sous son entière responsabilité (inscription à un concours par exemple). D'une manière générale, en aucun cas la médiathèque ne peut être tenue de réparer les préjudices et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur. Ce dernier reconnaît que la médiathèque ne peut pas être responsable des contenus auxquels il accède.

L'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles de la présente charte. Le non respect des règles de cette charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.

Tout utilisateur de poste multimédia s'engage à se conformer à la présente charte et au règlement intérieur de la médiathèque.



Je soussigné(e) _____

Après avoir pris connaissance du règlement et de la charte informatique, m'engage à me conformer en tout point à ceux-ci.

Fait le _____

Signature,